Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

15 FEV. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N 8 / Assainissement des eaux usées

- Etudes extension du réseau sur la route du Tévelave
- Approbation du projet
- Approbation du plan de financement

Le Maire propose au Conseil de poursuivre l'extension du réseau primaire pour l'assainissement des eaux usées de la Route du Tévelave – RD16 sur la portion comprise entre la rue Bertin (zone AUS bas) et le secteur Camphrier, soit un linéaire d'études d'environ 4 km.

Pour ce faire, une étude de maîtrise d'œuvre est à lancer.

Le coût de l'opération est estimé à 200 000,00 HT dont maîtrise d'œuvre, relevés topographiques, CSPS et contrôle de réseau.

Par courrier en date du 11 janvier 2016, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques a transmis à la Commune un accord de principe pour un financement à hauteur de 100 000 euros soit le plan de financement suivant :

ONEMA	50%	100 000,00
Commune	50%	100 000,00
TVA à charge communale		17 000,00

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver le lancement des études proposées ;
- Le cas échéant, à approuver le plan de financement tel que présenté ;
- A autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ONEMA et à signer tout document relatif à cette affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- D'approuver le lancement des études proposées ;
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ;
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ONEMA et à signer tout document relatif à cette affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

